



Code linguistique

Avocat aux Barreaux de Paris et d'Athènes
Maître Panayota Marceau est spécialiste du droit des affaires gréco-français et fiscaliste. Après un parcours professionnel chez Arthur Andersen en France elle a créé, il y a dix ans, son propre cabinet à Paris, dans le VIII^e, situé 2, avenue Marceau, son nom de mariée oblige.
Me Marceau répond aux questions de bonjour athènes

Comment pensez-vous que l'adhésion de la Grèce à l'Organisation Internationale de la Francophonie pourrait affecter les échanges entre ce pays et les autres pays membres ?

Pour la Grèce, la francophonie représente d'une part l'ouverture d'un réseau de relations tissé sur les cinq continents, dans tous les domaines, et d'autre part la découverte de solidarités nouvelles au-delà de la langue partagée.

On parle toujours de la barrière de langue qui constitue un obstacle à la communication. Le fait de lever cette barrière signifie ainsi, automatiquement, favoriser l'échange entre la Grèce et les autres pays membres. Par voie de conséquence, toutes choses égales par ailleurs, notamment en matière de potentiel de développement commercial, de coût fiscal et social, il est plus tentant de s'aventurer là où il n'y a pas de barrière linguistique et *a fortiori* culturelle.

Quelles sont les considérations les plus fréquentes parmi les entreprises françaises qui font des affaires ici et quelles sont celles, des entreprises grecques, qui souhaitent s'implanter en France et en Europe du nord ?

Les considérations les plus fréquentes des sociétés françaises sont, une fois la procédure et le coût de la structure juridique adaptée établis, la manière dont elles vont assurer le contrôle effectif de la gestion depuis la France tout en désignant également des mandataires sociaux ou des représentants grecs.

Alors à ce niveau la question de la langue devient primordiale. Le fait d'être entouré de personnes à la fois francophones et hellénophones maîtrisant «l'état d'esprit» de chacun des pays, s'avère un élément de tout premier ordre, voire même déterminant pour l'aboutissement définitif de leur projet. Il m'est arrivé de rencontrer des projets dans des secteurs à fort potentiel d'introduction de marché, qui furent abandonnés en raison de la particularité du marché grec et en l'absence de personne de confiance, biculturelle, pouvant assurer la mise en place du projet à l'intérieur d'un coût normal. Cet aspect semble plus important en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises françaises plus frileuses de s'aventurer dans un pays dont les dirigeants français ne maîtrisent pas le fonctionnement et peuvent éprouver un sentiment d'insécurité accentué par la barrière de la langue.

Je rajouterais l'importance de l'apport d'une personne bilingue et biculturelle dans le cadre des négociations entre ressortissants français et grecs. Savoir parler avec chacun sa propre langue, saisir les aspects psychologiques et humains tels qu'ils fonctionnent de chaque côté, intégrer leurs susceptibilités respectives, comprendre les réactions de chaque partie, lesquelles ne sont pas forcément interprétables de la même manière, de la part de l'autre partie, peut permettre de savoir moduler opportunément les actions pertinentes afin d'obtenir satisfaction.

Pouvez-vous nous citer quelques-uns de vos clients

En tant qu'avocate, je suis bien entendu soumise au principe de confidentialité. Je ne peux donc divulguer aucun nom de mes clients. Toutefois je peux vous indiquer qu'il s'agit tout autant de groupes internationaux que de petites et moyennes entreprises dynamiques intervenant dans les secteurs les plus variés tels que les télécommunications, le bâtiment, le textile, les sociétés pharmaceutiques, le commerce de matériel et équipements, l'alimentation, les services, le marché de l'art, de la mode ainsi que des institutions publiques et diplomatiques.

Quelle est votre histoire personnelle avec la langue française et votre expérience en tant que biculturelle et bilingue ?

Des rencontres personnelles et familiales m'ont amenée très jeune, après mon baccalauréat, à Paris où j'ai suivi des cours à l'Alliance française, boulevard Raspail. J'avais déjà commencé à étudier le français dans le cadre de mes études secondaires à Athènes. À travers mon apprentissage, tant de la langue française, mes études de droit et mes expériences personnelles et professionnelles (chez Arthur Andersen et au sein de mon propre cabinet), j'ai pu constater d'une manière répétée et dans les formes les plus simples et quotidiennes l'influence réciproque des cultures grecque et française, ce qui se traduit aussi par une certaine reconnaissance mutuelle. Dans ce contexte, je me trouve maintenant, après avoir vécu la moitié de ma vie dans chacun de ces deux pays à cultures compatibles et complémentaires, comme le produit issu de leur fusion. C'est une richesse que je veux transmettre à ma fille de cinq ans, déjà bilingue.

marceau@club-internet.fr